

comite tunisien d'information
et de défense
**DES VICTIMES DE
LA REPRESSION**



NOUVELLE VAGUE DE REPRESSION

EN TUNISIE

bulletin numero **6**

NOVEMBRE **73**

"Il (Mohamed ALI) fut arrêté et accusé d'attentat contre la Sûreté Intérieure de l'Etat. C'était la réaction classique chaque fois qu'un homme se signalait en prenant contact avec le peuple les autorités françaises se rebiffaient et l'accusaient de crime."

(Bourguiba 4e conférence à l'institut de Presse le 9 nov. 1973)

C'est effectivement une réaction classique. Ce que Bourguiba cependant a omis d'ajouter c'est que ses propres tribunaux usent de ce même chef d'inculpation pour condamner tous les militants démocrates et révolutionnaires qui ont tenté de se lier au peuple depuis l'avènement de son régime.

LA REPRESSION S'ACCENTUE

Depuis son accession au pouvoir, le régime destourien n'a pas cessé d'exercer sur les masses populaires une répression accrue pour imposer par la violence une politique conforme aux intérêts de l'impérialisme mondial et des classes locales dominantes.

Jour après jour, le pouvoir démontre son incapacité à résoudre les problèmes de la société tunisienne. Tant sur le plan économique que sur le plan politique, la Tunisie connaît des crises sans cesse renouvelées qui se traduisent tantôt par la hausse des prix et le développement du chômage, tantôt par la répression politique, les remaniements au niveau de l'appareil d'Etat, et l'arrestation des militants démocrates et révolutionnaires.

Sur le plan économique :

Après la faillite de la politique économique de Ben Salah, le pouvoir destourien a entrepris "l'ouverture" du pays aux investissements impérialistes entraînant ainsi un blocage total de toute velleité de construction d'un marché local relativement autonome et livrant par la même les masses laborieuses à l'exploitation économique étrangère la plus éhontée.

Les résultats de cette politique se manifestent aujourd'hui d'une part, par la hausse considérable des prix, le blocage des salaires, le développement sans précédent du chômage et la systématisation de la politique d'émigration, et d'autre part, par la montée des luttes économiques qui ont atteint les divers secteurs de l'Economie Nationale, l'Industrie, le transport, les mines, l'enseignement, le commerce et l'agriculture.

Sur le plan politique :

Après avoir assisté depuis le début de l'année à une véritable fascisation du régime qui se manifeste par :

- les remaniements survenus dans l'appareil de l'Etat et du parti Destourien amenant au pouvoir des fascistes notoires tel que Belkhodja et Sayah,
- la consolidation de l'appareil policier officiel et le renforcement de la police parallèle,
- la multiplication des procès politiques préfabriqués,

force nous est de constater aujourd'hui que le pouvoir s'engage dans la voie de l'institutionnalisation de la répression. C'est ainsi que, s'adressant à la commission de révision du Code Pénal, Bourguiba déclare que concernant les "actions subversives" menées par voie de tracts propres à provoquer des troubles, à déclencher des grèves ouvrières et étudiantes et à répercuter des mots d'ordre d'organisations communistes, les lois en vigueur prévoyant "une simple" peine de trois mois de prison sont insuffisantes "il faut élaborer des lois permettant de condamner aux travaux forcés les crimes de l'espèce et en cas de récidive prévoir la relégation."

Par ailleurs, dans le but d'étouffer davantage le mouvement ouvrier revendicatif, le pouvoir prévoit l'amendement des articles 388, 389 et 390 du Code du Travail, de manière à pouvoir faire passer en jugement tout ouvrier responsable d'un arrêt de travail dans son usine.

Enfin, une commission s'attèle à préparer l'amendement de la Constitution de façon à ériger le Destour en parti unique non seulement en fait mais également en droit.

Face à l'exploitation économique d'une part, et à l'oppression politique d'autre part, les larges masses populaires sont entrées, à des degrés divers, dans la lutte ouverte contre le régime destourien dictatorial.

La classe ouvrière a multiplié les actions revendicatives dans tous les secteurs d'activités économiques : transport, mines, chemin de fer, textiles etc... Récemment encore, les travailleurs de la briquetterie de Djemmal ont fait une grève de 5 jours pour l'augmentation des salaires et l'obtention d'un statut.

Les paysans se battent pour la satisfaction de leurs revendications légitimes comme en témoignent les actions menées à Ouardanine, Meknassi, Dgache et Gamouda.

Les petits commerçants ont entamé également des grèves pour l'aboutissement de leurs revendications. A cet égard, il convient de citer la récente grève des boulangers de Tunis.

Les ouvriers immigrés, de leur côté, ont mené des grèves de la faim pour protester contre la politique d'exploitation impérialiste de la circulaire Fontanet. Plus récemment, ils ont mené des actions contre le racisme en France et ont manifesté leur soutien effectif au peuple Palestinien en lutte contre l'Etat sioniste et expansionniste d'Israël.

Les étudiants et les lycéens continuent la lutte contre la politique de l'enseignement du gouvernement (sélection, logement, bourses, contenu de l'enseignement) et pour un syndicat autonome, démocratique et combatif.

Il appartient donc à tous les démocrates, face au processus de fascisation du pouvoir, de s'unir autour du Comité de Défense pour contribuer à la dénonciation par l'opinion publique, tant tunisienne qu'internationale, de la véritable nature du régime destourien et d'organiser la défense de tous les détenus politiques et de toutes les victimes de la répression.

INFORMATIONS SUR LA REPRESSION

I - EN MILIEU OUVRIER :

- A SCUSSE : le 19.9.1973 la police politique a procédé à l'arrestation de trois ouvriers de la Société Tunisienne d'Industrie automobile (S.T.I.A.).

Il s'agit de : Mohamed BEN AHMED
Cchochane BOUMIZA
Abdel Ali BEN NEJMA.

Ces trois ouvriers seraient accusés "d'activités subversives" et passeraient en jugement devant les tribunaux. La police poursuit l'interpellation des ouvriers de la société et procède à l'interrogatoire d'une dizaine d'ouvriers désignés par la direction comme "éléments subversifs."

- A JEMMAL : le 20.10.1973, les forces de l'ordre se sont déchaînées contre la population qui s'est rassemblée devant la briquetterie de la ville pour apporter son soutien à la grève des 560 ouvriers de l'entreprise.

A la suite de l'affrontement, 50 ouvriers ont été appréhendés. Un premier groupe de 26 ouvriers devait être libéré 4 jours après, les 24 autres ont été relâchés le lendemain. Mohamed LAKHDIRI a été licencié par le conseil de discipline pour incitation à la grève.

- A DJEBENIANA : plusieurs centaines de citoyens ont manifesté contre la carence des autorités locales qui n'ont pas porté secours, 12 H durant, à un blessé grave, victime d'un accident.

A la suite de l'affrontement qui a opposé la population à la garde nationale, nombre de citoyens ont été appréhendés dont Bouraoui ZGHIDI. Les détenus, qui seraient au nombre de 7, passeraient, incessamment, en jugement devant les tribunaux militaires.

II - EN MILIEU UNIVERSITAIRE :

La rentrée universitaire se passe cette année dans des conditions de répression que seule justifie la crainte du pouvoir de voir se poursuivre la lutte résolue qu'engagent les étudiants tunisiens pour un syndicat autonome et un enseignement démocratique.

Alors que l'administration multiplie les mesures "préventives" qui vont de l'espace des cours jusqu'au refus pur et simple de bourses d'études et d'inscription à l'université, le Ministre de la Défense procède à l'enrôlement forcé des démocrates. Toute cause d'exemption du service militaire (physique ou familiale) étant exclue, l'enrôlement se fait sur la base exclusive du degré d'engagement politique de l'étudiant. 600 étudiants démocrates sont menacés d'enrôlement immédiat, 24 autres se trouvent déjà enrôlés. Parmi les menacés, figurent les noms de nombreux responsables et cadres syndicaux.

Ci-dessous, une première liste d'étudiants enrôlés :

Faculté de Lettres : Moncef Ben Fraj
Abdelkrim Guiza
Ridha Maatar
Noureddine Bouhida

E.N.P.A. : Farid Sahli

Faculté de Droit : Jarmal Bousofara Amer Ben Amor
Lakdar Lala Essaid Bargaoui
Moncef Lasouad Mohamed Jmour

Faculté des Sciences Fathi Sousou Ridha Zagdoud
Lahbib Bel Hadj Ali Mohamed Zalila (Prof. de Maths, ex-membre
Bahri du B.F. de l'U.G.E.T.)

Faculté de médecine : Taoufik Aloulou Taieb Iaouiti
Najib Chachia Kheireddine Ben Salah
Mohamed Moncef Hachicha Mohamed Ben Saïd
Dr Hichem Lamami Dr Mohamed Largueeh

Par ailleurs :

- Mustapha Ben Ouaja, membre du Comité Universitaire Provisoire (C.U.P.) a été interpellé le 24.10.1973 par la D.S.T.
- Des étudiants, de retour d'Alger, ont été arrêtés dès leur arrivée en Tunisie
- Les services de renseignements de la police politique à l'université, ont été renforcés par 120 "étudiants" nouvellement inscrits.

LA REPRESSION DANS L'EMIGRATION :

A la suite du grand mouvement de lutte mené l'an dernier par les travailleurs tunisiens en France pour l'abrogation de la circulaire Fontanet-Marcellin et l'égalité des droits des travailleurs immigrés et français, la police française organise, en étroite collaboration avec les services consulaires tunisiens, l'expulsion des travailleurs qui se sont distingués au cours des dernières luttes.

• A Saint-Etienne :

Après la mesure d'expulsion qui a frappé deux dirigeants ouvriers du mouvement de grève de la faim, trois travailleurs font l'objet d'une nouvelle mesure d'expulsion à la suite du refus de renouvellement de leur passeport par le Consul Tunisien à Lyon. Un commissaire de la Préfecture de Police de Saint-Etienne devait répondre sans ambage à la délégation ouvrière venue protester contre ces mesures : "Nous les avons prises sur demande de votre Consulat."

• A Lyon :

Le Consul de Tunisie a refusé de renouveler le passeport à un étudiant et à 5 ouvriers. L'ensemble de ces citoyens sont d'anciens membres et sympathisants du Comité de Soutien à la grève de la faim menée par les travailleurs Tunisiens à Lyon. Par suite à ces mesures arbitraires, l'étudiant en question se trouve sous mesure d'expulsion qui devenait effective le 15 novembre 1973.

• A Nice :

On signale un cas de refus de renouvellement de passeport.

• A Toulouse :

La même mesure frappe un émigré tunisien.

LA REPRESSION DU MOUVEMENT
DEMOCRATIQUE ET REVOLUTIONNAIRE

Les dernières nouvelles font état d'une large vague d'arrestations dans les rangs du mouvement démocratique et révolutionnaire Tunisien. Une vingtaine d'ouvriers et d'intellectuels ont été arrêtés par les agents de la police politique à Tunis, Sfax, Sousse, Bizerte. Les tortionnaires de la D.S.T. procèdent à leur interrogatoire dans des conditions encore obscures.

La liste des détenus, ainsi que les informations les concernant seront publiés dans notre prochain numéro.

- ABDALLAH DAY BABBI, militant déjà condamné en 1968, plusieurs fois arrêté et torturé depuis, se trouve de nouveau dans les mains des tortionnaires de la D.S.T. depuis le 29 octobre 1973.

- HECHMI TROUDI, arrêté le 29 mai 1973, sauvagement torturé, est encore en état de détention préventive, il est inculpé de reconstitution de ligue dissoute et de diffusion de fausses nouvelles. Il souffre de luxation de l'épaule et de fracture à la jambe, à la suite des sévices barbares auxquels il a été soumis.

Sont inculpés dans la même affaire :

- MOHAMED TROUDI (frère de HACHMI) arrêté lui aussi le 29 mai 1973

- AHMED KAROUD et RAOUL AYACHI activement recherchés par la police.

- LE 16 OCTOBRE, s'est déroulé à TUNIS un procès préfabriqué au cours duquel cinq militants ont été condamnés à des peines allant de I à 4 ans de prison ferme. Les accusations sont comme à l'accoutumée : "complot contre la sûreté de l'état", "reconstitution de ligue dissoute", "Hébergement et aide à fuite de personnes recherchées".

Il s'agit de :

. Michel CANTAL DUPAR (4 ans)

. Moncef BEN OTHMAN (3 ans)

. Rachid BELLALOUNA (1 an)

. Mohameb Ben JENNET et Dalila BEN OTHMAN, condamnés à un an par contumace.

- NOureddine BEN KHADDER, Gilbert NACCACHE, Salem BEN YAHIA et Aïcha BEN ABED, arrêtés le 20.12.1972 et condamnés le 5 mars à un an de prison ferme pour reconstitution de ligue dissoute, diffusion de fausses nouvelles et diffamation à l'égard du chef de l'Etat, sont de nouveau inculpés de diffusion de fausses nouvelles et de reconstitution de ligue dissoute alors même qu'ils se trouvent dans les geoles du pouvoir depuis II mois.

- Jamal EL AMAMI : volontaire Tunisien dans les rangs de la résistance Palestinienne, et Habib HAMDI : journaliste, ont été livrés par les autorités libyennes à la police tunisienne en Mai 1973 pour "activités communistes". Ces deux militants ont été soumis aux tortures les plus barbares, ils sont actuellement détenus au bagne de Berj Erroumi, sans qu'aucun jugement n'ait été prononcé.

Ils sont accusés d'incitation à la subversion, et d'organisation de camps d'entraînement militaires. L'arrestation de ces deux militants survient après celle de près de 70 personnes en Mai 1972, sauvagement torturées puis relâchées en partie.

... D'AUTRES VICTIMES :

UN certain nombre d'anciens collaborateurs d'Ahmed Ben Salah (dont l'ancien gouverneur Mongi El Fkih) sont détenus à la prison civile de Tunis.

Ils seraient accusés de tentative de regroupement autour de l'ex-ministre de l'Economie Nationale. Ahmed Nouredine, ex-ambassadeur à Alger et parent de Ahmed Ben Salah est en résidence surveillée.

Iad Ammar, étudiant ancien responsable de la jeunesse destourienne, se trouve en état d'arrestation depuis plus de trois mois ; il a été torturé par les agents de la D.S.T.

Les dernières nouvelles font état d'une accentuation de la dernière vague de répression qui s'abat particulièrement sur les militants démocrates et révolutionnaires. Nous publions ci-dessous une première liste de noms d'intellectuels arrêtés :

Youssef Zehidi : étudiant	Ezzedine Hazgui : instituteur
Neila Zehidi : étudiante	Raouf Ayadi
Leila Ben Temin : étudiante	Mostfa Ben Taijem
Mached Chabbi : sociologue	Abdallah Rouissi et sa soeur
Ben Fadhel : professeur	Ridha Ellouze
Ben Milad Jamila : professeur	Hichem Omman
Fathi Msidi : étudiant	Melle Hajet Triki
Souad Msidi : étudiante	Melle Raoudha Garbi
Halouani Najib : élève	
Halouani Hafed : élève	

D'autre part, nous apprenons que le jugement en appel renvoyé le 14 novembre 1973 à une date ultérieure, se tiendra le 5 décembre prochain.

Comparaîtront à ce procès Rached Ben LALOUNA et Moncef BEN OTHMAN.

SITUATION DES DETENUS POLITIQUES

Les conditions de détention des prisonniers politiques, les sévices auxquels ils sont soumis et les vexations dont ils font l'objet, démontrent tant à la fois l'esprit de vengeance qui anime les autorités tunisiennes que le bafouement systématique des droits de l'homme dans notre pays. Le pouvoir continue à ignorer le statut de détenus politiques revendiqué par les condamnés, il continue à faire la sourde oreille aux revendications légitimes des détenus qui visent à leur assurer les conditions de vie et d'hygiène élémentaires. Le pouvoir ne recherche en fait qu'un seul but : briser physiquement et moralement les détenus pour avoir les mains libres et perpétuer son exploitation et son oppression des masses populaires.

Malgré l'isolement, malgré la censure, la vérité sur les conditions de détention des victimes de la répression a fini par percer les remparts des bagnes et prisons de Bourguiba. Dans le cadre de sa lutte pour la défense des victimes de la répression et des libertés démocratiques, notre Comité publie ci-dessous les informations fragmentaires, mais combien éloquents, sur la véritable situation des droits de l'homme, de sa dignité et de ses libertés fondamentales en Tunisie.

Les condamnés du procès du 5.3.1973 :

Arrêtés en décembre 1972 par les agents de la D.S.T., sauvagement torturés dans une villa devenue célèbre, quoi que non encore localisée, Nourreddine BEN KHADER, Gilbert NACCACHE, Salem BEN YAHIA et Aïcha BEN ABED ont été condamnés lors d'un procès inique le 5.3.1973 à des peines allant de 1 à 3 ans de prison ferme.

On pouvait s'attendre dès lors à l'arrêt de la torture, à la levée du régime cellulaire et à l'assouplissement des conditions de détention. Il n'en fut rien...

Les condamnés sont restés sous le même régime cellulaire. Isolés, ils demeurèrent répartis dans des cellules exigues, mêlés à des détenus de droit commun spécialement choisis par l'administration pénitentiaire aux fins de les espionner et de les briser moralement. Gilbert NACCACHE était détenu avec 6 autres prisonniers de droit commun, dans une cellule de 6 m², dans une chaleur étouffante, sans eau ni installations sanitaires. De plus, il était privé de toute lecture. Les détenus ont déclenché une grève de la faim pour protester contre leur régime de détention et pour revendiquer leur regroupement et le droit de visite. Au bout du 6ème jour, ils ont obtenu le droit de visite.

Même après l'appel qui a commué le 25 mai le premier verdict en une peine de un an de prison ferme pour chacun des détenus, les condamnés ont connu le même régime cellulaire. Bien plus, ils devaient être de nouveau pris en charge par les sbires de Tahar Belkhdga. Conduits les yeux bandés dans les caves de la même villa, ils furent sauvagement torturés. Menacés d'être tués et brûlés, ils ont connu pendant plusieurs jours et plusieurs nuits tous les procédés de la torture (passage à tabac, procédé de l'hélicoptère etc...).

Aïcha Ben ABED, fortement éprouvée par la torture, a dû recevoir à plusieurs reprises la visite d'un psychiatre.

Que leur reprochait le Pouvoir ? Il voulait se venger d'eux parce qu'ils avaient dénoncé publiquement la torture devant le Tribunal.

Le lundi 7 juillet 1973, les détenus étaient transférés au bagne de Borg-Erroumi, à l'exception de Aïcha Ben ABED qui devait rester à la prison des femmes de Tunis.

Ce fut le même régime d'isolement cellulaire. A leur arrivée, on procéda à la saisie de leurs livres, papiers, crayons, courrier personnel, et ils furent ainsi privés de lecture pendant plus d'un mois.

Les prisonniers ne sortaient de leur cellule que 15 minutes par jour, leur promenade fut prolongée de trois quarts d'heure à la fin août. Les visites se passaient dans le parloir : une grille séparait les détenus de leurs familles, et la visite des parents ne durait parfois que cinq minutes.

L'état de santé des détenus ne cesse de se dégrader. Gilbert NACCACHE souffre de coliques néphrétiques par suite des conditions d'hygiène insalubres, tandis que Nouredine BEN KHADER, ancien tuberculeux, souffre de complications pulmonaires.

Les colis sont systématiquement refusés à l'exception de ceux expédiés par le Secours Populaire Français. Plusieurs visites d'avocats ont été refusées et les détenus ne recevaient qu'une lettre par quinzaine.

Le lundi 17 septembre, ils devaient être ramenés à la prison civile de Tunis. Le régime cellulaire est toujours de rigueur. Les cellules sont tellement petites et sombres qu'il leur est impossible de lire. Les seules lectures permises sont d'ailleurs les romans. G Gilbert NACCACHE s'est vu refuser les écrits économiques dont il a besoin pour son travail. La promenade quotidienne n'est que de vingt minutes et les prisonniers se plaignent de vexations continues de la part de l'administration et des gardiens.

Le mercredi 19 septembre, les détenus ont été entendus par le Juge d'Instruction HAMZAOUI et inculpés de reconstitution de ligue dissoute et de diffusion de fausses nouvelles alors même qu'ils se trouvent sous le régime cellulaire depuis onze mois et que Aïcha Ben ABED purge sa peine dans une prison différente.

Aïcha BEN ABED devait être entendue par le juge d'instruction sans assistance d'avocat. En réponse à sa protestation, le juge HAMZAOUI devait répondre : "retourne dans ta cellule et fais en la demande." Après de longues tractations, on a fini par trouver un avocat.

Par ailleurs, les familles des détenus sont l'objet de pressions policières constantes. Les soeurs de Aïcha Ben ABED et de Salem Ben YAHIA sont accusées de diffusion de fausses nouvelles.

D'autre part, le commissaire TABKA rend de fréquentes visites à la famille ben ABED afin de l'obliger à exercer des pressions sur leur fille détenue pour signer une lettre de renoncement.

SITUATION DES AUTRES DETENUS :

- Michel CANTAL DUPARDI, expert de l'U.N.E.S.C.O. à Tunis, condamné le 16.10.1973 à 4 ans de prison ferme, a été soumis à la torture barbare dont il porte encore les traces. Au procès du mois d'octobre, il boitait et se déplaçait encore très difficilement.

- Moncef Ben OTHMAN, condamné à trois ans au cours du même procès, asthmatique, reçoit des soins à l'infirmerie de la prison civile de Tunis, car il souffre de crises aiguës.

- Rachid BELLAJOUNA, condamné à un an, souffre de complications pulmonaires dues aux conditions de détention.

- Hachemi TROUDI et Mohamed TROUDI sont eux aussi sous régime cellulaire depuis le 29.5.1973 et attendent d'être jugés. Signalons que sa femme et son cousin ont été relâchés après avoir subi la torture pendant plusieurs semaines dans les locaux de la D.S.T.

PLATEFORME DU COMITE TUNISIEN
D'INFORMATION ET DE DEFENSE DES VICTIMES DE LA REPRESSION

Notre comité vient de passer par une crise qui a paralyisé ses activités pendant les vacances. Nous reviendrons, dans notre prochain bulletin, sur les origines de cette crise. Nous publions ci-dessous la plateforme du comité adoptée, à l'unanimité, au cours de notre réunion du 17.II.73 :

En proie à ses contradictions internes, et incapable d'apporter des solutions viables aux problèmes qui se posent à notre pays, le régime bourguibiste vit une situation de crise. Ses difficultés économiques et politiques sont devenues particulièrement aiguës et ont donné lieu à un développement de l'agitation ouvrière, paysanne et universitaire. Expression du malaise général et du profond mécontentement suscités par la politique du gouvernement, la multiplication des grèves a été, en effet, l'élément le plus marquant de ces dernières années.

Les exemples de cette montée des luttes populaires sont nombreux (1). Face aux revendications salariales ou universitaires, le pouvoir adopte toujours la même attitude : il dénonce les "meneurs", les "agitateurs professionnels" et fait appel pour sa besogne répressive à son appareil militaire et policier avant de livrer les "coupables" à une justice expéditive. Le régime violant sa propre "légalité", a d'ailleurs fait de tous les procès politiques qui ont jalonné les quinze dernières années, autant de parodies de justice en multipliant les abus les plus flagrants (juridiction d'exception, atteintes aux droits de la défense...)

Bafouant les droits élémentaires de l'individu, les méthodes d'investigation employées par la police tout comme le recours à la torture, pour extorquer de prétendus aveux, sont devenus pratique courante. Enfin, l'action de la police parallèle complète dans l'anonymat et sous la protection du régime unique gouvernemental, celle de la police officielle. Le citoyen est, dans tous les domaines, en butte à l'arbitraire d'un pouvoir qui n'hésite pas à recourir à l'assassinat politique, et dont l'essence oppressive est restée fondamentalement la même.

Après la répression de 68, celle du large mouvement démocratique de Février 1972 a été d'une violence sans précédent et illustre aux yeux de la population le caractère fondamentalement répressif du régime destourien. La police n'a pas hésité à tirer sur les manifestants. Elle a procédé à des arrestations massives d'étudiants et de jeunes qui ont été soumis à ses méthodes habituelles : tabassages et tortures systématiques. Un an après, face à la mobilisation sans cesse croissante contre la répression, le pouvoir a été acculé à relâcher les militants démocrates et révolutionnaires, arrêtés, mais il n'a évidemment pas cédé. Au contraire, les arrestations et les procès se succèdent (2), la violence répressive s'accroît, faisant de nouvelles victimes. Et en Mai 1973, la grève et les manifestations des travailleurs de la S.N.T. soutenus par les étudiants, les lycéens et une grande partie de la population, ont entraîné une nouvelle réponse sanglante du pouvoir. (3)

Mais la répression ne prend pas que des formes aiguës (arrestations, internements ou procès), elle se manifeste quotidiennement par des rafles, le retrait ou le refus de passeport, par des assignations à résidence, et dans le milieu étudiant, par le refus d'inscription, la suppression des bourses ou l'envoi au service militaire.

Malgré la violation quotodienne et flagrante de tous les droits de l'individu, malgré la multiplication de périodes de répression brutale, le pouvoir, qui a la main mise sur tous les moyens d'information en Tunisie, réussit encore à imposer le silence sur la plupart des luttes et sur la répression, aidé en cela par ses alliés impérialistes. Une campagne de mobilisation active et constante contre la répression est donc nécessaire.

A cet effet, les militants Tunisiens, venus de divers horizons politiques de l'opposition démocratique et révolutionnaire au régime, décidés par delà leurs divergences politiques ou idéologiques à lutter contre les menées répressives du pouvoir, se sont constitués en "Comité Tunisien d'Information et de Défense des Victimes de la Répression". Constitué dans le cadre du mouvement démocratique de Février 1972, ce comité a pour objectif la lutte pour les libertés démocratiques en général, et dans ce cadre, il se déclare prêt à assurer l'information sur la répression sous toutes ses formes et sur toutes les couches de la population. Il est prêt à assurer la défense de toutes les victimes de la répression et de l'arbitraire destourien (4) par une campagne de mobilisation et de défense, et à contribuer à briser le mur de silence élevé par le pouvoir, et ses alliés, autour des luttes et des menées répressives du Destour.

A ces fins, le Comité s'assigne les tâches suivantes :

- 1) Contribuer à la prise de conscience et à la dénonciation par l'opinion tant tunisienne qu'internationale du caractère anti-démocratique et à bien des égards, fascisant du régime. A cette fin, le Comité se propose de recueillir et de diffuser le plus largement possible des informations sur la répression en Tunisie sous toutes ses formes.
- 2) Alerter la presse internationale et toutes les associations compétentes susceptibles de répercuter l'information.
- 3) Susciter et développer des courants de solidarité envers les victimes de la répression (informations, collectes d'argent, etc...)
- 4) Prendre contact avec toutes les instances qui, à Tunis et ailleurs, se fixent des objectifs similaires.
- 5) Effectuer, chaque fois que l'exigera la situation, les démarches nécessaires auprès des divers mouvements et organisations démocratiques, progressistes et révolutionnaires dans le monde, susceptibles d'aider à la défense des victimes de la répression (Comité International pour la sauvegarde des Droits de l'Homme en Tunisie, Amnesty International, Ligue Internationale des Droits de l'Homme, Associations de Juristes, organisations de secours, partis politiques, etc...)
- 6) Contribuer aux campagnes de défense juridique des détenus en coordonnant les contacts avec les avocats à l'échelle nationale et internationale.
- 7) Participer à l'information sur la situation de l'émigration tunisienne à l'étranger.
- 8) Contribuer au soutien de la lutte des travailleurs émigrés, particulièrement en France, pour la reconnaissance de leurs droits.

Contribuer à la défense des militants tunisiens qui, à l'étranger, pourraient être l'objet de mesures administratives ou judiciaires en raison de leurs opinions politiques. A cet effet, le Comité coordonnera ses activités avec toutes les instances intéressées.

(I) Procès de : septembre 1972
mars 1973
avril 1973
mai 1973
octobre 1973
et bientôt le 5 décembre 1973.

(3) Etablie dans la pratique quotidienne, la dictature est en voie de passer dans les institutions du pays. Une commission juridique fonctionne d'ores et déjà selon les instructions du chef de l'Etat en vue d'inclure le partiunique dans les clauses de la Constitution, d'amender le Code de la Presse et la réglementation des grèves dans un sens de pleine fascisation.

COMITE TUNISIEN D'INFORMATION ET D

DEFENSE DES VICTIMES DE LA REPRESSION

POUR SOUTENIR LES VICTIMES DE LA REPRESSION :

- LISEZ, DIFFUSEZ CE BULLETIN
- ENVOYEZ-NOUS DES INFORMATIONS
- PARTICIPER AU SOUTIEN FINANCIER

Adresse en France : Jean GATTEGNO - B.P. 397

75025 PARIS CEDEX 01

C.C.P. LA SOURCE 33-34906